

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE D’AQUEDUC ET D’ÉGOUTS
DE LOTBINIÈRE-CENTRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 30 SEPTEMBRE 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil d’administration de la Régie intermunicipale d’aqueduc et d’égout de Lotbinière-Centre, tenue le 30 septembre 2025, à 8 h, à la Salle du conseil de Saint-Flavien, au 177 rue Principale Saint-Flavien.

Sont présents

Laurier-Station

Mme Huguette Charest
M. Denis Pérusse
Mme Suzanne Croteau

Saint-Flavien

M. Éric Lepage, président
M. Normand Côté
M. Sylvain T. Bouffard

Sont aussi présents

Mme Nancy Labbé, greffière-trésorière
Mme Danielle Roy, responsable des opérations
M. Stéphane Milot

La séance est ouverte à 8 h, par monsieur Éric Lepage, président.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et adoption de l’ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 août 2025
3. Acceptation des comptes du mois d’août 2025 et de septembre 2025
4. Information :
 - Suivi du budget 2025
 - Présentation du budget 2026
 - Rapport au conseil d’administration au 30 septembre 2025
 - WSP Offre de services – Plans et devis pour la vidange des boues des étangs aérés
 - Wajax - Offre de service – Entretien – Groupe électrogène
 - Véolia – Renouvellement du contrat de service
 - Nouveau surpresseur
 - Fuite d’aqueduc sur la Route 271
 - Can Explore travaux de colmatage, nettoyage et pompage
 - Hydro-Québec – interruptions de service
 - Présentation à la polyvalente Beaurivage
 - Puits témoin et consommation d’eau
5. Résolution adoption du budget pour l’année 2026
6. Résolution remboursement des surplus accumulés en 2024

7. Résolution Avis de motion – Règlement numéro 01-2025 autorisant le financement des coûts des travaux d'augmentation de la capacité de traitement à la STEU
8. Résolution adoption du Projet de Règlement numéro 01-2025 autorisant le financement des coûts des travaux d'augmentation de la capacité de traitement à la STEU
9. Résolution afin de modifier la date de la rencontre du CA devant se tenir le 11 novembre 2025
10. Résolution octroi de mandat à WSP concernant les Plans et devis pour la vidange des boues des étangs aérés
11. Résolution octroi de contrat à WAJAX - Entretien – Groupe électrogène
12. Résolution octroi de contrat à Véolia - Contrat de service à renouveler
13. Résolution de remboursement du prêt temporaire pour la conduite de refoulement
14. Varia
 - 14.1. Entrée de service bloquée
 - 14.2 Résolution pour entériner l'achat du surpresseur
15. Période de questions
16. Levée de l'assemblée

2025-09-059	1. <u>OUVERTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u> Il est proposé par Normand Côté, appuyé par Sylvain T. Bouffard et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté. ADOPTÉE
2025-09-060	2. <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 AOÛT 2025</u> CONSIDÉRANT QUE la copie du procès-verbal de la séance du 12 août 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance; EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Pérusse, appuyé par Huguette Charest et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 12 août 2025 soit adopté. ADOPTÉE
2025-09-061	3. <u>ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS D'AOÛT ET DE SEPTEMBRE 2025</u> CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes du mois d'août 2025 a été expédiée à tous les membres du CA au moins 72 heures avant la présente séance; CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes du mois de septembre 2025 a été expédiée à tous les membres du CA au moins 72 heures avant la présente séance; EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Croteau, appuyé par Sylvain T. Bouffard et résolu à l'unanimité; D'ACCEPTER la liste des comptes du mois d'août 2025 au montant de 419 886,89 \$. D'ACCEPTER la liste des comptes du mois de septembre 2025 au montant de 105 051,72 \$. ADOPTÉE
	4. <u>INFORMATIONS</u> <u>SUIVI DU BUDGET 2025</u> La greffière-trésorière déposera lors du point suivant le rapport financier au 30 septembre 2025. <u>PRÉSENTATION DU BUDGET 2026</u> Madame Nancy Labbé soumet aux élus un projet de budget pour l'année 2026. Le projet de budget reçoit l'accord des membres du conseil d'administration. Cependant, afin de réduire le taux d'augmentation des quote-part de chacune des municipalités à cause des travaux d'augmentation de capacité de traitement de la STEU, il est convenu de s'informer de la possibilité de financer certains travaux en utilisant la TECQ afin d'en financer une partie. Lorsque la greffière aura toutes les informations, le projet de budget sera transmis aux membres pour approbation et ensuite aux directions générales des municipalités. <u>RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 30 SEPTEMBRE 2025</u> Madame Nancy Labbé, greffière-trésorière, dépose le rapport financier au 30 septembre 2025.

WSP – OFFRE DE SERVICE – PLANS ET DEVIS POUR LA VIDANGE DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS

Madame Danielle Roy dépose et commente l’offre de service soumise par WSP concernant les plans et devis pour la vidange des boues aux étangs aérés. WSP a déposé une soumission au montant de 13 500 \$ avant taxes.

Madame Roy se questionne sur la possibilité de faire la vidange aux étangs 1 et 3 seulement. La situation sera évaluée selon les scénarios proposés par la firme WSP.

WAJAX – OFFRE DE SERVICE – ENTRETIEN – GROUPE ÉLECTROGÈNE

Madame Danielle Roy dépose et commente l’offre de service soumise par WAJAX concernant le contrat d’entretien du groupe électrogène d’une durée de 3 ans. Le 1 du Réservoir a été ajouté à ce contrat d’entretien. Le montant de la soumission déposée par WAJAX est de 5 221,25 \$ avant taxes.

À la suite de la dernière inspection, des réparations sont à prévoir. À cet effet, des soumissions seront demandées et seront prévues au budget 2026.

VÉOLIA – CONTRAT DE SERVICE À RENOUVELER

Madame Danielle Roy dépose et commente l’offre de service soumise par Véolia concernant le contrat de service d’une durée de 3 ans.

Véolia est le programmeur responsable du fonctionnement des unités à l’intérieur de l’usine. Si nous ne disposons pas de contrat de service, il est impossible d’avoir recours à leur expertise lorsque nécessaire.

Le montant de la soumission de Véolia est de 14 850 \$ avant taxes.

NOUVEAU SURPRESSEUR

Avant de procéder à l’achat d’un nouveau surpresseur, Madame Danielle Roy a tenté de ventiler la pièce, d’installer du grillage afin de laisser des espaces ouverts, etc. Elle s’est informée de la possibilité d’acquérir un surpresseur à vis. Selon ses observations, la configuration d’un tel surpresseur n’est pas compatible avec nos conduits, il est bruyant, moins efficace, mais moins énergivore.

Le nouveau surpresseur qui dégageait trop de vibration a été expédié pour réparations, sous garantie, à Montréal. Pour l’instant, nous fonctionnons avec l’ancien surpresseur.

FUITE D’AQUEDUC SUR LA ROUTE 271

Madame Danielle Roy informe les membres du CA qu’il y a eu une fuite d’aqueduc sur la Route 271 à Saint-Flavien. Les travaux ont été effectués par EMP, nous sommes en attente des factures.

Il semblerait qu’une butte a été créée en étendant trop d’asphalte. Madame Roy contactera EMP pour corriger la situation avant l’hiver afin de ne pas nuire au déneigement.

Un permis, dont on ignorait la nécessité, sera aussi demandé au MTQ.

CAN EXPLORE – TRAVAUX DE COLMATAGE, NETTOYAGE ET POMPAGE

Les travaux de colmatage, nettoyage et pompage de Can Explore sont terminés. Nous sommes en attente des factures.

Il reste à faire une section d’alésage qui est incluse dans le contrat. Madame Roy en profite pour remercier de sa collaboration l’équipe des travaux publics de Laurier-Station.

HYDRO-QUÉBEC – INTERRUPTIONS DE SERVICE

Madame Danielle Roy fait le point sur les fréquentes interruptions de service d’Hydro-Québec.

Le 27 septembre 2025, c’était la quatrième fois qu’Hydro-Québec provoquait des interruptions de service dont deux durant la fin de semaine.

Ces interruptions engendrent des coûts non prévus à nos dépenses et sont de l’ordre de milliers de dollars à chaque fois.

PRÉSENTATION À LA POLYVALENTE BEURIVAGE

Madame Danielle Roy est invitée à la Polyvalente de Beaurivage afin d’y faire une présentation sur le parcours de l’eau. Elle espère susciter l’intérêt des étudiants à faire carrière dans le domaine.

PUITS TÉMOIN ET CONSOMMATION D’EAU

Les nouvelles ne sont pas excellentes, en effet, le puits est très bas en raison du manque de précipitations. Nous n’avons pas encore atteint le niveau de l’année 2020. Madame Danielle Roy espère que la situation se rétablira en octobre.

En attendant, nous suspendons la vente d’eau. Béton Laurier sera avisé de cette suspension par la greffière-trésorière, par téléphone et par courriel.

5. ADOPTION DU BUDGET POUR L’ANNÉE 2026 :

2025-09-062

CONSIDÉRANT QUE les dépenses courantes de la Régie doivent être réparties selon les pourcentages de consommation d’eau de chaque municipalité ;

CONSIDÉRANT QU’ils ont été établis à 71 % pour la municipalité de Laurier-Station et à 29 % pour la municipalité de Saint-Flavien pour l’année 2025, les quotes-parts pour l’année 2026 ont donc été calculées selon ces pourcentages;

Il est proposé par Sylvain T. Bouffard, appuyé par Huguette Charest et résolu à l’unanimité d’adopter le budget pour l’année 2026, tel que présenté aux membres du conseil d’administration et reproduit plus bas :

BUDGET 2026	
REVENUS	
QUOTE-PART LAURIER-STATION (71 %)	1 343 463
QUOTE-PART ST-FLAVIEN (29 %)	548 738
VENTES EAUX BRUTES	6 000
RISTOURNE DESJARDINS	0
AUTRES REVENUS	0

INT. - BANQUE ET PLACEMENTS	0
INT. - RÉSERVE FINANCIÈRE	1 700
PURIF. TRAIT. EAU-FCCQ QC1-OCT	12 376
PURIF. TRAIT. EAU-FCCQ QC2-MAI	12 345
PURIF. TRAIT. EAU-FCCQ QC3-AVR	606
PURIF. TRAIT. EAU-FCCQ QC4-JUIN	4 052
TRAIT. EAUX - FIMEAU	33 340

TOTAL REVENUS : 1 962 621

DÉPENSES

ADMINISTRATION

SALAIRES ADMINISTRATION	35 000
COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR-ADM	6 300
TELEPHONE - ADMINISTRATION	2 700
VERIFICATION, COMPTABILITE	35 000
ASSURANCE RESPONSABILITE PUBL.	11 200
ADMINISTRATION - DIVERS	2 500
RECEPTION	500
COTIS. ASSOC. & ABONNEM	10 000
FOURNITURES DE BUREAU	2 800
FRAIS DE BANQUE	300

TOTAL : 106 300

USINE

REMUNERATION - PURIFICATION	160 000
CONTRIBUTION EMPLOYEUR	28 800
TÉLÉPHONE - USINE	3 300
FRAIS PUBLICATIONS	1 500
SERV. PROF. & GENIE	5 000
INFORMATIQUE	16 000
SERVICES TECHNIQUES (75%)	44 500
ASSURANCE VEHICULE	500
ASSURANCES - PURIFICATION EAU	36 750
DÉNEIGEMENT (RDM)	4 500

ANALYSE EAUX BRUTES - POTABLE	8 000
SERVICES DE FORMATION	2 500
IMMATRICULATION	400
VIDANGES DES BOUES DE CHAUX	40 000
LOCATION MACHINERIE - PUR. EAU	2 000
ENT. REP.-USINE- CONTROLE VÉGÉ	2 000
ENT.ET RÉP.- VÉHICULE+ESSENCE	6 000
ENT.ET REP.- ACHAT MACH/EQUIP +génér.	85 000
GÉNÉRATRICE-USINE-DIESEL	10 000
PRODUITS CHIMIQUES	258 000
PIÈCES ET ACCESSOIRES - PURIF	
VETEMENTS CHAUSSURES & ACCES	2 500
ELECTRICITE	67 000
PRODUITS D'ENTRETIEN	1 000

TOTAL : 785 250

ENTRETIEN (RÉSEAU EAU POTABLE)

FRAIS PUBLICATIONS	2 000
SERV.PROF.. ET GENIE - RPEP	5 000
ASSURANCE	6 400
DÉNEIGEMENT (FORFAIT MOREAU)	1 000
LOCATION MACHINERIE	1 000
ENT. REP. -BATISSES PUITs+cont. Végét	2 000
ENT. REP. -ACHAT MACH/ÉQUIP	15 000
PIERRE, SABLE, GRAVIER	2 000
GÉNÉRATRICES LAURI-ENTR+DIESEL	5 000
ELECTRICITE RESEAUX D.E.	32 000

TOTAL : 71 400

ÉPURATION

REMUNERATION-TRAIT. EAUX USEES	53 000
CONTRIBUTION EMPLOYEUR	9 540
FRAIS PUBLICATIONS	2 000
SERV.PROF.. & GENIE	15 000

SERVICES TECHNIQUES (25%)	19 500
ASSURANCES- TRAIT. EAUX USEES	9 000
DÉNEIGEMENT (TOITURE FCF)	13 000
ANALYSE EAUX USÉES	7 000
ENT. REP.-BÂT. + CONT. VÉGÉTAT	4 500
ENT. REP. - ACHAT MACH/EQUIP.	20 000
PRODUITS CHIMIQUES	15 000
ELECTRICITE	55 000

SOUS-TOTAL : 222 540

RÉSEAU D'ÉGOUT (EAUX USÉES)

Loc machin + nettoy réseau sanit	12 000
ENT. REP. - ACHAT MACH/EQUIP	5 000
ENTRETIEN RÉPARATION	0
PIERRE, SABLE, GRAVIER	2 000
Électricité	28 000

SOUS-TOTAL : 47 000

TOTAL RÉSEAU D'ÉGOUT : 269 540

INTÉRÊTS

INTERETS - REGL.01-10 Prêt #1	3 523
INTER-REGL02-13+01-11NO5 (éch 2038) Prêt #5	18 766
INTERETS - REGL.01-11 NO1 Prêt #2	43 915
INTERETS - REGL.01-11 NO2 ET 02-2023 Prêt #3	52 665
INTERETS - REGL.01-11 NO3 Prêt #4	13 009
INTERETS - REGL.01-11 NO4 + 02-12 Prêt #6	16 209
INTÉRÊTS - REGL. 05-2022 AÉRATI Prêt #9	14 990
INTERETS - REGL.01-19 V. ÉTANG Prêt #7	4 561
INTERETS - REGL 01-2021 (cond refoul) Prêt #8	76 074
INTÉRÊTS - Nouveau REGL.aug. Capacité STEU Prêt #10	68 367

TOTAL : 312 079

INTÉRÊTS PRÊT TEMPOR

INTÉRÊTS PRÊT TEMPOR (cond refoul)	0
INTÉRÊTS PRÊT TEMPOR (cond aération)	0

INTÉRÊTS PRÊT TEMPOR (augm. capacité)	0
AUTRES FRAIS FIN. - ÉMISSION	8 500
TOTAL:	8 500
CAPITAL - PRÊT LOCAL ADMIN Prêt #9	5 400
CAPITAL - REGL. 05-2022 Prêt #9	10 700
CAPITAL - REGL. 01-10 Prêt #1	27 700
CAPITAL -REG. 01-11 NO 5 Prêt #5	6 700
CAPI-REGL.02-13 éché 2038 Prêt #5	12 200
CAPITAL - REGL. 01-11 NO1 Prêt #2	66 600
CAPITAL - REGL. 01-11 NO2 Prêt #3	73 100
CAPITAL - RÉGL. 02-2023 (APP. MONO) Prêt #3	5 000
CAPITAL - REGL. 01-11 NO3 Prêt #4	20 000
CAPITAL-REGL.01-11 NO4 Prêt #6	9 100
CAPITAL - REGL. 02-12 PP-2 Prêt #6	23 800
CAPITAL-REGL 01-19 - (vid étangs) (2029) Prêt #7	30 700
CAPITAL - REGL 01-2021 (cond refoul) Prêt #8	38 400
Quote part spéciale - travaux à faire	50 000
RÉSERVE FINANCIÈRE	38 726
TOTAL :	418 126
TOTAL DES DÉPENSES :	1 971 196

ADOPTÉE

QUOTES-PARTS 2026

MOIS	LAURIER-STATION	SAINT-FLAVIEN
Janvier	119 955,25 \$	45 728,16
Février	119 955,25 \$	45 728,16
Mars	119 955,25 \$	45 728,16
Avril	119 955,25 \$	45 728,16
Mai	119 955,25 \$	45 728,16
Juin	119 955,25 \$	45 728,16
Juillet	119 955,25 \$	45 728,16
Août	119 955,25 \$	45 728,16
Septembre	119 955,25 \$	45 728,16
Octobre	119 955,25 \$	45 728,16

Novembre	119 955,25 \$	45 728,16
Décembre	119 955,25 \$	45 728,24\$
TOTAL	1 343 463 \$	533 060,00 \$

2025-09-063

6. RÉSOLUTION REMBOURSEMENT DES SURPLUS ACCUMULÉS :

CONSIDÉRANT QUE l’exercice financier de 2024 de la Régie se termine avec un surplus total de 74 502 \$ réparti comme suit :

- Municipalité de Laurier-Station 31 766 \$
- Municipalité de Saint-Flavien 42 736 \$

CONSIDÉRANT QU’il fût décidé, par une résolution du conseil, adoptée le 23 avril 2002, de ramener chaque année les surplus à zéro, suivant l’adoption des états financiers;

CONSIDÉRANT QUE le budget de l’année 2024 a été établi selon les proportions 69 %-31 %;

CONSIDÉRANT QUE l’exercice financier 2024 s’étant terminé avec un surplus, le conseil désire donc rembourser chacune des municipalités membres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Côté, appuyé par Suzanne Croteau et résolu à l’unanimité d’autoriser le versement aux municipalités de Laurier-Station et de Saint-Flavien, au courant du mois d’octobre comme suit :

- Municipalité de Laurier-Station 31 766 \$
- Municipalité de Saint-Flavien 42 736 \$

ADOPTÉE

2025-09-064

7. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D’EMPRUNT NUMÉRO 01-2025 POUR LE FINANCEMENT DES COÛTS DES TRAVAUX D’AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE TRAITEMENT À LA STEU :

Un avis de motion est, par la présente, donné par Huguette Charest qu’il sera adopté à une prochaine assemblée, le Règlement numéro 01-2025 intitulé « Règlement autorisant le financement des coûts des travaux d’augmentation de la capacité de traitement à la STEU ».

ADOPTÉE

2025-09-065

8. PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 01-2025 AUTORISANT LE FINANCEMENT DES COÛTS DES TRAVAUX D’AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE TRAITEMENT À LA STEU DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE AU MONTANT DE 5 653 448 \$ ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 5 653 448 \$ À CETTE FIN :

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 01-2025

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Laurier-Station et de Saint-Flavien ont signé une entente intermunicipale concernant l’exploitation d’un réseau commun d’aqueduc et d’un réseau commun d’égout sanitaire par la constitution d’une Régie appelée Régie intermunicipale d’aqueduc et d’égout de Lotbinière-Centre, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe A;

CONSIDÉRANT QUE la Régie désire financer les coûts des travaux d’augmentation de la capacité de traitement à la STEU, selon l’estimation préliminaire reçue de WSP Canada selon l’annexe B;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance du conseil d'administration tenue le 30 septembre 2025 et qu'un projet de règlement a été déposé à cette date;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil d'administration est autorisé à financer les coûts des travaux d'augmentation de la capacité de traitement à la STEU, selon l'estimation préparée par Madame Nancy Labbé, greffière-trésorière, datée et signée en date du 30 septembre 2025, incluant les frais de financement, les imprévus, les honoraires professionnels et les taxes nettes aux annexes C1, C2 et C3;

ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 5 653 448 \$ pour le financement des coûts des travaux d'augmentation de la capacité de traitement à la STEU pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil d'administration est autorisé à emprunter une somme totale de 4 959 450 \$ sur une période de 20 ans et une somme totale de 693 998 \$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est exigé par le présent règlement, annuellement, de chaque municipalité partie à l'entente, une contribution calculée selon le mode de répartition contenu dans cette entente dont copie est jointe au présent règlement sous l'annexe A.

ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle, l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement tout versement de réserve financière pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Huguette Charest, appuyé par Sylvain T. Bouffard et résolu à l'unanimité :

QU'UN règlement portant le numéro 01-2025 ayant pour objet de demander un emprunt au montant total de 5 653 448 \$ soit adopté tel que lu et reproduit au registre des règlements de la Régie intermunicipale d'aqueduc et d'égout de Lotbinière-Centre;

QUE soit transmis au MAMH l'ensemble des documents requis à son approbation.

ADOPTÉE

9. RÉSOLUTION AFIN DE MODIFIER LA DATE DE LA RENCONTRE DU CA DU 11 NOVEMBRE 2025 :

2025-09-066

CONSIDÉRANT que des élections municipales auront lieu le 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT qu’afin de permettre aux élus d’être assermentés, il y a lieu de modifier la date de la rencontre devant se tenir le 11 novembre 2025 au 18 novembre 2025;

Il est proposé par Normand Côté, appuyé par Denis Pérusse et résolu à l’unanimité de reporter la rencontre du 11 novembre 2025 au 18 novembre 2025.

ADOPTÉE

10. OCTROI DE MANDAT À LA FIRME WSP CONCERNANT LES PLANS ET DEVIS POUR LA VIDANGE DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS :

2025-09-067

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu d’octroyer à WSP le mandat pour les plans et devis pour la vidange des boues des étangs aérés;

CONSIDÉRANT l’offre de service déposée par WSP au montant de 15 521,63 \$ taxes incluses;

Il est proposé par Suzanne Croteau, appuyé par Huguette Charest et résolu à l’unanimité d’octroyer le mandat à la firme WSP pour les plans et devis pour la vidange des boues des étangs, pour un montant de 15 521,63 \$ taxes incluses;

ADOPTÉE

11. OCTROI DU CONTRAT POUR L’ENTRETIEN DU GROUPE ÉLECTROGÈNE PAR WAJAX :

2025-09-068

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de renouveler le contrat d’entretien du groupe électrogène;

CONSIDÉRANT la soumission déposée par WAJAX au montant de 6 003,13 \$ taxes incluses et ce, pour une durée de 3 ans se terminant le 31 décembre 2028;

Il est proposé par Sylvain T. Bouffard, appuyé par Normand Côté et résolu à l’unanimité d’octroyer le contrat pour l’entretien du groupe électrogène à WAJAX, pour un montant de 6 003,08 \$ taxes incluses;

QUE ces frais soient payables comme suit :

3 340,43 \$ sous le poste 02-41200-632

2 662,71 \$ sous le poste 02-41300-632

ADOPTÉE

12. OCTROI DU CONTRAT POUR RENOUELER LE CONTRAT DE SERVICE DE VÉOLIA :

2025-09-069

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de renouveler le contrat de service de Véolia;

CONSIDÉRANT la soumission déposée par Véolia au montant de 17 073,79 \$ taxes incluses et ce, pour une durée de 3 ans;

Il est proposé par Huguette Charest, appuyé par Normand Côté et résolu à l’unanimité d’octroyer le contrat de service à Véolia, pour un montant de 17 073,79 \$ taxes incluses;

QUE ces frais soient payables sous le poste 02-41200-414

ADOPTÉE

13. RÉSOLUTION AFIN DE REMBOURSER LE PRÊT TEMPORAIRE CONTRACTÉ POUR LA CONDUITE DE REFOULEMENT :

2025-09-070

CONSIDÉRANT QUE lors de l’octroi du prêt permanent concernant la conduite de refoulement, le prêt temporaire s’y rapportant n’a pas été remboursé;

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de rembourser ce prêt temporaire afin d’éviter des frais d’intérêts supplémentaires;

Il est proposé par Suzanne Croteau, appuyé par Denis Pérusse et résolu à l’unanimité d’autoriser le remboursement du prêt temporaire au montant de 174 425 \$.

QUE ces frais soient payables sous le poste 55-12100-000

ADOPTÉE

14. VARIA

14.1 Entrée de service bloquée

Madame Danielle Roy a reçu de Monsieur Stéphane Milot, une vidéo transmise par Can Explore concernant une entrée de service bloquée au : 404 Rang St-Joseph.

Une soumission de Can Explore, kau montant de 3 966,64 \$ taxes incluses a été transmise. Madame Roy espère que ce déblocage sera suffisant.

Monsieur Stéphane Milot mentionne que, sur le terrain du propriétaire, il y a une importante infiltration d’eau parasitaire et qu’un délai raisonnable devrait être accordé au propriétaire pour corriger la situation.

RÉSOLUTION AFIN D’AUTORISER UNE DÉPENSE POUR LE DÉBLOCAGE PAR CAN EXPLORE DE L’ENTRÉE DE SERVICE BLOQUÉE

2025-09-071

CONSIDÉRANT la facture transmise par Can Explore pour le déblocage de l’entrée de service située au : 404 Rang St-Joseph, au montant de 3 966,634 taxes incluses;

Il est proposé par Normand Côté, appuyé par Sylvain T. Bouffard et résolu à l’unanimité d’autoriser la dépense de déblocage, par Can Explore, de l’entrée de service située au : 404 Rang St-Joseph, au montant de 3 966,64 \$ taxes incluses;

QUE ces frais soient payables sous le poste 02-41300-526.

ADOPTÉE

14.2 AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LE REMPLACEMENT DU SURPRESSEUR AUX ÉTANGS PAR GAÉTAN BOLDUC

2025-09-072

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de remplacer le surpresseur aux étangs;

CONSIDÉRANT la soumission déposée par Gaétan Bolduc pour le remplacement du surpresseur aux étangs, au montant de 44 026,59 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT les vérifications faites par Madame Danielle Roy concernant un surpresseur à vis qui s’avère inadéquat;

CONSIDÉRANT l’urgence du remplacement;

Il est proposé par Normand Côté, appuyé par Huguette Charest et résolu à l’unanimité d’autoriser la dépense pour le remplacement du surpresseur aux étangs par Gaétan Bolduc, au montant de 44 026,59 \$;

QUE ces frais soient payables au moyen de transferts de budget en novembre.

ADOPTÉE

14.3 Poste de pompage 2

Monsieur Stéphane Milot a été informé, par la firme APEC, qui prépare les plans et devis des travaux sur la rue Laganière, que la station de pompage 2 ne rencontrerait plus sa capacité d’origine.

Selon leur calcul, le poste ne serait pas capable de desservir le nouveau développement. Ces ingénieurs demandent une autorisation des modifications au système d’égout.

Madame Danielle Roy leur enverra les données dont elle dispose et les fera valider par nos ingénieurs. Ce mandat sera entériné en novembre prochain.

14.4 Réparation du crépi à l’usine

À la suite du rapport de visite préventive de nos installations transmis Monsieur Guylain Lambert, conseiller en sinistres pour notre assureur, des correctifs doivent être réalisés.

La majorité de ces correctifs sont complétés sauf la réparation du crépi aux murs extérieurs et le blocage de l’accès à l’antenne de communication.

En ce qui concerne le crépi, Madame Nancy Labbé avisera l’inspecteur que les travaux seront faits en 2026, lors du nouveau budget.

Elle contactera également l’inspecteur afin d’obtenir des précisions sur la façon dont l’accès à l’antenne doit être bloqué.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

16. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

2025-09-073

Il est proposé par Denis Pérusse, appuyé par Sylvain T. Bouffard et résolu à l’unanimité que l’assemblée soit levée à 9 h 26.

ADOPTÉE

Éric Lepage, Président

Nancy Labbé
Greffière-trésorière
